COMMUNE DE BARFLEUR

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h

ARRÊTÉ MUNICIPAL Nº 2020-61-MM

Le Maire de la Commune de BARFLEUR

VU, le Code de la Route

VU, la demande de l'entreprise SOGETREL, domiciliée 11 bis Rue des Grèves 50300 AVRANCHES, concernant des travaux de réparation d'une conduite Orange,

Considérant la nécessité d'alterner la circulation Route de Cherbourg et d'interdire la circulation Route de Gatteville en direction de Gatteville-le-Phare,

ARRÊTE:

Article 1: La circulation sera interdite Route de Gatteville en direction de Gatteville-le-Phare le lundi 28 septembre 2020.

Article 2 : La circulation sera alternée par des feux tricolores Route de Cherbourg le lundi 28 septembre 2020.

Article 3: La signalisation sera effectuée par l'entreprise SOGETREL.

Article 4 : Monsieur le Maire et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 23 septembre 2020

Le Maire Michel MAUGER

Mairie de Barfleur – 66 Rue Saint Thomas Becket – 50760 BARFLEUR
Tel : 02.33.23.43.00 Fax : 02.33.23.43.09 Mail : secretariat@mairiedebarfleur.fr